France et Grande-Bretagne, deux États du XVIII^{e} siècle

Document 1 –Discours de la flagellation, 3 mars 1766

Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une association qui ferait dégénérer en une confédération de résistance le lien naturel des mêmes devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'introduise dans la Monarchie un corps imaginaire qui ne pourrait qu'en troubler l'harmonie ; la magistrature ne forme point un corps, ni un ordre séparé des trois ordres du Royaume ; les magistrats sont mes officiers chargés du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets, fonction qui les attache à ma personne et qui les rendra toujours recommandables à mes yeux. […]

Entreprendre d'ériger en principe des nouveautés si pernicieuses, c'est faire injure à la magistrature, démentir son institution, trahir ses intérêts et méconnaître les véritables lois fondamentales de l'État ; comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la Puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison ; que c'est de moi seul que mes Cours tiennent leur justice et leur autorité ; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi, et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi ; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage ; que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent, non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication, à l'exécution de la loi et qu'il leur est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons et fidèles Conseillers ; que l'ordre public tout entier émane de moi ; que j'en suis le gardien suprême ; que mon peuple n'est qu'un avec moi et que les droits et les intérêts de la Nation, dont on ose faire un corps séparé du Monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains.

Si après que j'ai examiné ces remontrances et qu'en connaissance de cause, j'ai persisté dans mes volontés, mes Cours persévéraient dans le refus de s'y soumettre, au lieu d'enregistrer du très exprès commandement du Roi, formule usitée pour exprimer le devoir d'obéissance, si elles entreprenaient d'anéantir par leur seul effort des lois enregistrées solennellement, si enfin, lorsque mon autorité a été forcée de se déployer dans toute son étendue, elles osaient encore lutter en quelque sorte contre elle, par des arrêts de défense, par des oppositions suspensives ou par des voies irrégulières de cessation de service ou de démissions, la confusion et l'anarchie prendraient la place de l'ordre légitime, et le spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduirait à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu pour préserver mes peuples des suites funestes de ces entreprises.

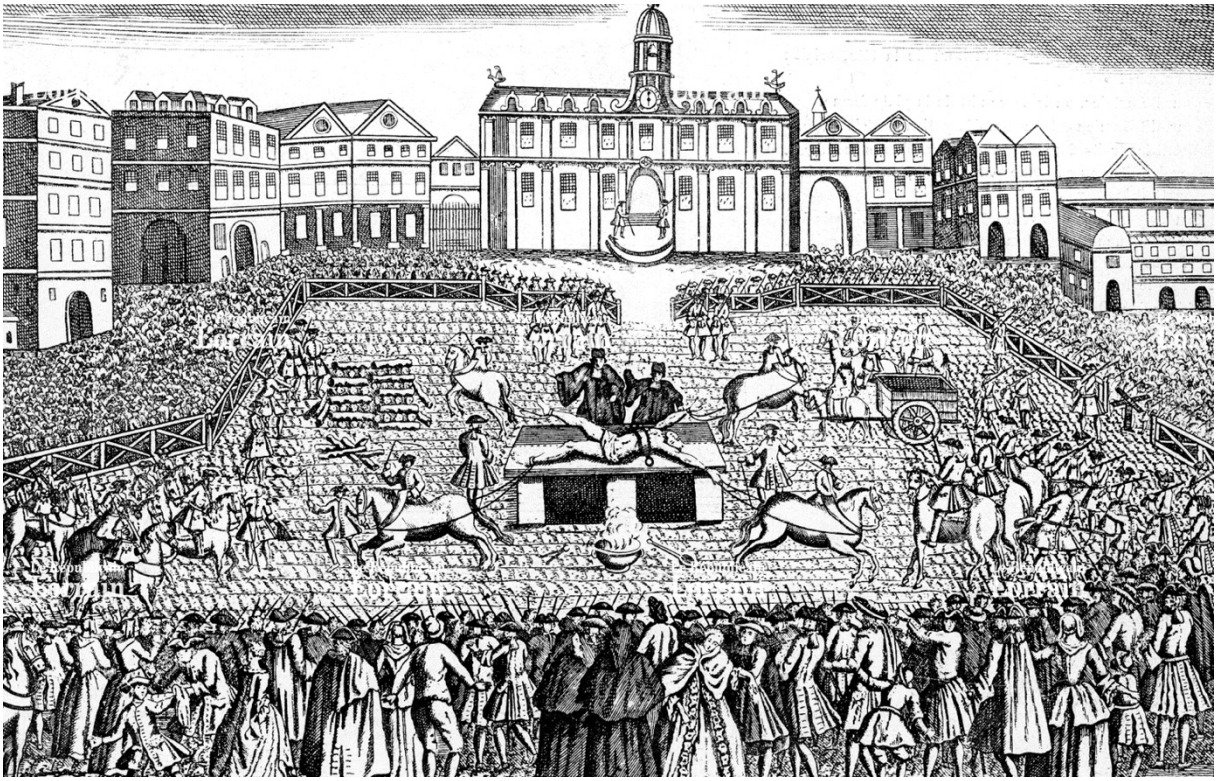
Jules Flammermont et Maurice Tourneux (éd.), *Remontrances du parlement de Paris au XVIII^{e} siècle*, Paris, 1895, t. II, p. 556-558.

Document 2 – William Hogarth, *Le Vote (The Polling)*, 1755



Troisième tableau de la série *Satire des mœurs électorales (The Humours of an Election)*, 1755.

Document 3 – Le supplice de Damiens, 28 mars 1757



Supplice de Damiens en place de Grève, gravure

Document 4 – Effectifs et coût de l'armée anglaise, 1689-1784

Guerre	Effectifs annuels moyens			Dépense annuelle moyenne	Revenu fiscal annuel moyen	Dette	
	Marine	Armée	Total			Début	Fin
1689-97 Guerre de Neuf Ans	40,262	76,404	116,666	5,456,555	3,640,000	-	16,700,000
1702-1713 Guerre de Succession d'Espagne	42,938	92,708	135,646	7,063,923	5,355,583	14,100,000	32,200,000
1739-1748 Guerre de Succession d'Autriche	50,313	62,373	112,686	8,778,900	6,422,800	46,000,000	76,100,000
1756-1763 Guerre de Sept Ans	74,800	92,676	167,476	18,036,142	8,641,125	74,600,000	132,600,000
1775-1784 Guerre d'indépendance américaine	82,022	108,484	190,506	20,272,700	12,154,200	127,300,000	242,900,000

John Brewer, *The Sinews of Power. War, Money and the English State, 1688-1783*, New York, Knopf, 1989, p. 30.